

ARRÊTÉ N°2023-016

Relatif au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal de 2^{ème} classe

La rectrice de l'académie,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-912 du 2 septembre 1992, modifiant le décret n°85.899 du 21 août 1985, relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées au BO spécial n°9 du 5 novembre 2020 ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publiées le 8 février 2021 ;

Vu le contingent académique de possibilités de promotion au choix par tableau d'avancement au titre de l'année 2023 pour accéder au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal de 2^{ème} classe fixé à 16 ;

Vu la liste des agents promouvables remplissant les conditions pour une inscription au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal de 2^{ème} classe

Arrête :

Article 1 : les adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES), dont les noms suivent, sont inscrits, pour l'année 2023, sur le tableau d'avancement au grade d'ADJENES Principal 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} septembre 2023 par ordre alphabétique

	NOM Prénom	Affectation
1	ANDREO Montserrat	Collège les Rives du Lemman Evian-les-Bains 74
2	CHABERT Lucie	Collège Le Grand Champ Pont-de-Chéruy 38
3	CHAPPUIS Florence	Lycée Mont Blanc René Dayve Passy74
4	DROUHARD Catherine	Collège Jean Ferrat Salaise-sur-Sanne 38
5	DUQUENOY Caroline	Université Savoie Mont Blanc Chambéry 73
6	FAYNOT Nathalie	Rectorat de Grenoble 38
7	GROS Corine	Ecole Nationale des Sports de Montagne Chamonix-Mont-Blanc 74
8	GUINET Typhaine	Université Grenoble Alpes Saint-Martin-d'Hères 38
9	HELDT Delphine	DSDEN de la Haute-Savoie Annecy 74
10	LAURANT Claudine	Lycée Emmanuel Mounier Grenoble 38
11	LOPEZ Maryline	Lycée Camille Corot Morestel 38
12	MARZAK Rachida	DSDEN de la Haute-Savoie Annecy 74
13	PERRIN Sébastien	Ecole Nationale des Sports de Montagne Chamonix-Mont-Blanc 74
14	POIRRIER Sylvie	Lycée Tom Morel Annecy 74
15	ROUSSEAU Christelle	Collège Jean-Jacques Gallay Scionzier 74
16	WRONA Laura	Rectorat de Grenoble 38

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Signée le 20/02/2024 par Mme Céline Blanchard,
Secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines**
Conforme à l'original, disponible sur demande